



Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour information - document sans caractère officiel.

EMBARGO: 27 février 2002
00:01 heures (GMT)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'Internet révolutionne notre monde aujourd'hui comme l'électricité et le téléphone ont révolutionné celui du XXe siècle. Or, comme c'est le cas pour de nombreuses innovations, ses avantages s'accompagnent de nouveaux défis. Et ce sont les défis que les nouvelles technologies posent en matière de lutte antidrogue qui sont cette année au cœur de notre rapport.

Commettre un délit à l'aide de moyens informatiques - ce qu'on appelle la cybercriminalité - voilà qui est simple. On a besoin de peu de moyens et le délinquant n'encourt que peu de risques, que ce soit un risque personnel ou le risque de se faire prendre. Il est en effet notoirement difficile d'enquêter sur les délits de ce type et d'engager des poursuites contre leurs auteurs. Ces derniers sont en fait des "criminels sans frontières", leurs activités relevant de la compétence de plusieurs pays afin de réduire au minimum les risques de poursuites et d'obtenir un profit aussi élevé que possible, aucun pays n'ayant compétence effective pour poursuivre une affaire donnée.

Dans de telles circonstances, les méthodes de police et d'investigation traditionnelles ne suffisent plus. Il faut donc mettre en place un cadre conceptuel et pratique qui permette, grâce à la vigilance et à une large coopération internationale, d'empêcher que les cybercriminels ne tissent sur l'Internet une toile mondiale au service du trafic de drogues et de la criminalité. Pour démanteler efficacement les groupes de trafiquants, les organismes chargés de la lutte antidrogue doivent se restructurer de sorte à constituer des réseaux opérationnels et fonctionnels à l'échelle mondiale.

Les difficultés que les autorités de certains pays éprouvent à lutter contre la propagation de l'abus et du trafic de drogues sont souvent imputables à des politiques décidées au gré des circonstances et erronées. Nombre d'entre elles tendent à se concentrer sur un seul aspect du problème - la réduction de l'offre de drogues illicites, par exemple - sans tenir compte d'autres dimensions tout aussi importantes - la réduction de la demande, ou l'élimination de conditions propices aux retombées du trafic, telles que le blanchiment d'argent. S'attaquer au problème, c'est l'envisager sous tous ses aspects: la fabrication, le trafic et l'abus de drogues illicites. Il n'y a pas de solution toute trouvée et le problème ne sera réglé ni du jour au lendemain, ni en une semaine, ni même en une année. En fin de compte, il sera peut-être impossible d'éliminer toute forme d'expérimentation, d'usage et d'abus des drogues. Mais ceci ne justifie en rien l'inaction.



La mission de l'Organe est définie par les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Ces instruments de portée exhaustive rendent compte de la vision objective de la communauté internationale en matière de lutte contre la drogue, accordant autant d'importance à l'offre qu'à la demande. Ils tiennent compte des aspects humains de la question, autorisant l'usage de drogue à des fins médicales et visant à protéger la personne, la famille et la société, afin qu'elles ne deviennent pas victimes de la pharmacodépendance ou de la toxicomanie. Pour ceux qui deviennent victimes de l'abus de drogues, ces conventions apportent une solution humanitaire, le traitement, la réadaptation et la réintégration dans la société étant pris en compte. Par contre, elles n'autorisent aucunement la consommation de drogues à des fins récréatives. Ainsi, si la toxicomanie doit être soignée sans stigmatiser les victimes, il n'en va pas de même pour l'abus et le trafic de drogues. Il importe que l'humanité et l'absence de stigmatisation qui caractérisent le traitement et la réadaptation du toxicomane ne soient pas entendues comme une banalisation de l'abus de drogues, ni ne conduisent à celle-ci, ce qui serait une politique à haut risque pour résoudre un problème des plus complexes. Les conventions relatives au contrôle des drogues sont aussi des instruments qui laissent une marge de manœuvre face à l'évolution des réalités. Au fil du temps, elles se sont adaptées à des situations nouvelles, et continueront de le faire. C'est donc dans l'esprit de ces textes que l'Organe fait une même place à tous les aspects du contrôle des drogues, qu'il s'agisse de la réduction de la demande ou de celle de l'offre. On en voudra pour preuve le choix des thèmes spéciaux retenus pour les rapports annuels au cours de la décennie écoulée.

Organe international de contrôle des stupéfiants

Pour ces trois instruments, le principe qui transcende tous les autres est que l'usage de drogues ne doit être autorisé qu'à des fins médicales et scientifiques. Toute autre fin relève de l'abus de drogues. Ceux qui abusent de drogues ne sont donc, par définition, ni des consommateurs, ni des usagers; et les drogues et autres produits psychotropes ne sont pas des biens de consommation. Il est indispensable de lutter contre toute tentative de minimiser, de banaliser, voire de passer sous silence, la gravité de l'abus de drogues, comme le font ceux qui préfèrent parler d'usage ou de consommation de drogues. Il faut énergiquement s'opposer à cette tendance.

Je réclame une aide pour l'Afghanistan, qui était auparavant le premier producteur de pavot à opium dans le monde. Des décennies de guerre civile, et la violence, l'instabilité et la corruption qui en ont résulté, ont créé des conditions idéales pour le trafic de drogues, la criminalité et, au bout du compte, le terrorisme, causant d'immenses souffrances, en tout premier lieu en Afghanistan même, mais aussi dans les pays et les régions avoisinants et, de fait, dans le monde entier. Je suis fermement convaincu que la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'une telle situation ne se reproduise plus, que ce soit en Afghanistan ou ailleurs. L'Organe œuvrera à la réalisation de cet objectif, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

*Le Président de l'Organe,
Hamid Ghodse*